

Procédure Certificat d'immatriculation 2023-2024



La démarche d'obtention du certificat d'immatriculation, anciennement gérée par les préfectures, se déroule désormais exclusivement en ligne. Rebaptisé certificat d'immatriculation, cette démarche peut être effectuée via le portail officiel <https://immatriculation.ants.gouv.fr>.

Pour faciliter les démarches en ligne, certaines maisons France Services, établies par l'État, offrent un accompagnement gratuit aux personnes éprouvant des difficultés. Un conseiller spécialisé peut vous guider, que ce soit pour la carte grise ou toute autre procédure administrative telle que le permis de conduire, la carte nationale d'identité, le passeport, etc.

Le seuil du malus écologique ayant été abaissé en 2023, le coût de votre certificat d'immatriculation peut être affecté, entraînant une augmentation. Cela survient si le véhicule que vous achetez émet une quantité excessive de gaz à effet de serre, le classant ainsi comme polluant. De plus, il convient de prendre en considération la variation de la taxe régionale sur les véhicules, susceptible d'influencer également le coût de votre immatriculation en fonction de la région de choix.

Pour des informations complémentaires sur ces évolutions et des guides approfondis concernant la procédure en ligne de la carte grise, visitez le site [Portail Carte Grise](#). Ce site propose de nombreuses actualités et alertes relatives aux changements de la démarche. Par ailleurs, l'ANTS met à disposition des vidéos explicatives et des fiches informatives sur son site officiel.